



## Plu reprenant le pos pour zone boisee

Par **Pm34p**, le **11/07/2019** à **19:13**

Bonjour

Le conseil municipal de mon village doit adopter le nouveau PLU.

je viens de rencontrer le maire qui m a expliqué que mon terrain était classé en zone boisée ( repris sur l ancien pos)

Par conséquent, je n avais aucune chance qu il devienne constructible

or ce terrain est une « dent creuse » : il est construit en zone urbanisé entouré de maison ou voirie facilement viabilisable